

21 DEC. 2020

Extrait du registre des délibérations n° 61 - 2020

D.R.C.L.  
GREFFE - P.F.R.A.

Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation 11/12/2020

Séance du 16 décembre 2020.

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Pour : 9 Contre : 1

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt le Seize Décembre à 18 heures  
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la  
présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, BRUNEL-MINAZZO D, THEULE JC, VEDEL P,  
GILHET B, KROGSDAHL A, STEHLE C, QUEVREUX M.

**Absents représentés** : HOMBERT B procuration à SIEGEL R **Absent** : NICAISE V

**Objet : Tarif des droits de terrasses Pour l'année 2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs des droits de terrasses ont été fixés jusqu'au 31 décembre 2020, Ces droits doivent être reconduits pour l'année 2021, une augmentation des tarifs est proposée :

- Droit forfaitaire annuel de la terrasse Grand Chemin du Val de Gellone passant de 114 €/m<sup>2</sup> en 2020 à 115 €/m<sup>2</sup> (A titre d'information cette terrasse est de 46 m<sup>2</sup>)

- Droit forfaitaire annuel de la terrasse située Place de la Liberté passant de 183 €/m<sup>2</sup> en 2020 à 185 €/m<sup>2</sup>. (A titre d'information la totalité de cette terrasse est de 105 m<sup>2</sup>)

Le Conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

ACCEPTTE les tarifs pour l'année 2021 tels qu'ils ont été fixés ci-dessus.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
Le

Le Maire,  
SIEGEL R.



MORESMAU JP.

BRUNEL MINAZZO D.

HOMBERT B.

THEULE JC.

GILHET B.

VEDEL P.

NICAISE V.

KROGSDAHL A.

STEHLE C.

QUEVREUX M.